



Grande mobilisation

PATRIMOINE L'Association pour la sauvegarde de la place du Château de Grandson a remis hier sa pétition, dont le but est de sauver le local des pompes et la chapelle libriste de la destruction, aux autorités communales.

TEXTE ET PHOTOS: ROBIN BADOUX

C'est fait. Une nouvelle étape a été franchie pour la jeune Association pour la sauvegarde de la place du Château. Hier, à 8h30, quatre membres du comité se sont rendus à l'hôtel de ville de Grandson afin de remettre les signatures réunies par leur pétition.

Pour rappel, l'association s'est créée en décembre 2023 en réaction à la destruction programmée du local des pompes et de la chapelle libriste, tous deux situés du côté nord de la place du Château. Ces deux bâtisses sont en effet menacées par le Plan de Quartier (PQ) Place du Château, entré en vigueur en 2013. Ce dernier prévoit la construction d'un parking souterrain dans le coteau voisin de la place, selon le Plan d'affectation Au Rubatel, accepté en octobre 2023 par le Conseil communal. Les deux édifices seraient alors remplacés par des bâtiments de front accueillant des logements et des commerces.



Les quatre membres de l'association venus hier à l'Hôtel de ville de Grandson avec leur pétition. De g. à dr. Daniel de Raemy, Sylvianne Ashdown, la présidente Marie Garnier et Jean-Joël Jeandupeux.

Opposés à cette destruction, les membres de la nouvelle association ont donc lancé une pétition. Elle a été remise signée par 506 habitants de Grandson et 614 personnes de l'extérieur. «Et on aurait pu continuer, appuie Marie Garnier, Grandsonnoise et présidente de l'association. Mais le but était surtout de donner un signal fort à la Commune.»

Le texte de la pétition précise que les signataires: s'opposent à la destruction du local des pompes et de la chapelle libriste, souhaitent intégrer ces deux biens dans les futurs projets d'aménagement de la place et qu'un nouveau projet architectural soit envisagé et porté à la connaissance de la popu-

lation. «Nous espérons voir la Commune saisir cette opportunité offerte par notre pétition et qu'elle écoute ses citoyens, qui sont attachés à leur patrimoine et qui demandent une solution esthétique et respectueuse du site», continue Marie Garnier.

Disparité générationnelle

Beaucoup de jeunes ont spontanément accepté de signer la pétition. Un fait qui n'étonne pas vraiment les membres de l'association: «Beaucoup sont venus habiter à Grandson grâce au patrimoine ancien du bourg», décrit Sylvianne Ashdown, et Marie Garnier d'ajouter: «Les jeunes sont très acquis à ces enjeux et apprécient ces bâtiments qui font partie de l'identité de Grandson et qui leur rappellent des événements comme les brandons.»

«Un nombre conséquent de personnes de Patrimoine Suisse et de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie ont signé la pétition et ont manifesté leur intérêt pour ces deux édifices», ajoute Daniel de Raemy, historien des monuments et membre de la première heure de l'association.

Selon les membres, la plupart des personnes rencontrées lors de la récolte des signatures étaient réceptives à leurs idées. Les plus réfractaires étaient avant tout des personnes âgées, dont le souhait est de conserver la ligne tra-

cée par le PQ, dans l'optique de pouvoir aller de l'avant par rapport aux travaux, prévus depuis très longtemps sur la place du Château. A ce propos, l'association estime que les idées qu'elle défend en faveur du patrimoine bâti permettront au contraire de débloquer la situation sur la place.

Une première en treize ans

«Nous allons prendre ce document en considération», a simplement déclaré Antonio Vialatte hier matin lors de la remise de la pétition. Le syndic de Grandson a d'ailleurs eu de la peine à cacher un léger embarras à propos de la forme que devait prendre cette rencontre: «C'est une première pour moi. En 13 ans de travail à la Municipalité, je n'ai jamais reçu de pétition!»

Ce que les membres de l'Association pour la sauvegarde de la place du Château espèrent à présent, c'est qu'un nouveau concours d'architecture, ou similaire, intégrant le local des pompes et la chapelle libriste, soit mis en place par les autorités.

Reste à voir à présent si ces parafes suffiront pour faire changer de cap à la Commune. Ce qui s'annonce difficile. En janvier, Antonio Vialatte expliquait déjà à *La Région* que la Commune camperait sur ses positions face à ce que le syndic a qualifié de «combat d'arrière-garde» (*La Région du 8 janvier 2024*).



Les signatures ont été remises au président du Conseil communal, Jonathan Payot, au syndic Antonio Vialatte (les deux à droite) et au municipal Olivier Reymond (2^e depuis la g.).